

LE MUSCARDIN

Classe : *Mammifères*



Longueur : 6 à 8 cm plus la queue (de même longueur)

Poids : Entre 20 et 35 g

Espèce protégée, quasi-menacée en Savoie

Bjorn Schulz



Comment le reconnaître ?

Le muscardin est de la taille d'une souris, avec de plus petites oreilles et de grands yeux noirs globuleux. Son pelage est roux plus ou moins orangé et à la face ventrale plus claire. Sa queue est velue et préhensile. Nocturne, son observation reste difficile. Il est donc plus facile de repérer sa présence grâce à des indices comme les noisettes rongées d'une façon qui lui est propre, ou à son nid d'été (boule de 10 à 15 cm de diamètre dissimulée dans un buisson).



Ne pas confondre le nid du muscardin (en haut à gauche et à droite) avec celui du rat des moissons (en bas à gauche)





Quand l'observer ?

La nuit, de mars-avril à octobre, soit en dehors de sa période d'hibernation.

La meilleure période pour rechercher les noisettes se situe entre fin août et fin septembre. Néanmoins les restes de noisettes rongées peuvent être trouvés pendant plusieurs mois.

Les nids d'été sont à rechercher d'octobre à début décembre.



Où l'observer ?

Dans les zones riches en buissons : ronciers, lisières, haies épaisses, sous-bois riches en végétation, parcelles de régénération forestière de feuillus, avec présence de petits fruits et baies (mûres, framboises, noisettes, etc.), dont il se nourrit.

Une incertitude sur la détermination : prenez une photo ou encore mieux pour les noisettes conservez-les et transmettez-les à la LPO.



Le saviez-vous ?

Surnommé « rat d'or » au vu de la couleur de son pelage, le muscardin fait aussi partie des rares rongeurs à être protégés par la loi en France.

Espèce protégée, quesako ?

Le muscardin que vous nous invitons à rechercher est une espèce protégée à l'échelle nationale (cf. loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et arrêtés ministériels). Cela signifie que sa destruction (nids compris), détention, déplacement, perturbation et commercialisation sont interdits.

Sources : LPO.



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

